



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-VRAIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2022.579.041

SEANCE 08 DECEMBRE 2022

CRÉATION DE POSTES AVANCEMENT DE GRADE

L'an deux mille vingt-deux, le 08 décembre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme CORDIER Corinne, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

CORDIER Corinne (Maire), SARRELABOUT Luc, FOURNILLON Anne-Marie, GUAJARDO FILIPPI Emmanuelle, MOREAU David, REMY Delphine (Adjoints au Maire), CHARREYRE Michèle, DORE RENOUST Véronique, TIGHIOUARET Ahmed, BRULE Lionel, CHARPILLET Philippe, LAURAC Sylvain, GRANET William, DUPRAT Eric, LANGLET Louis, SAYAG Emilie, DUPRE Christian, FOUCHER Bruno, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

M. FERNANDES Joao José, (pouvoir Mme CORDIER)
Mme WILLEMET Nadine, (pouvoir M. SARRALEBOUT)
Mme PEREZ Y MAESTRO Claire, (pouvoir Mme SAYAG)
Mme FLANDRIN Elodie

ABSENTS :

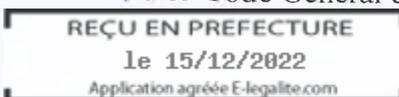
Mme CHAILLIE

Mme GUAJARDO FILIPPI Emmanuelle est désignée secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	: 23
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	: 18
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	: 21
DATE DE LA CONVOCATION	: 02 décembre 2022

CRÉATION DE POSTES AVANCEMENT DE GRADE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,



VU le Code général de la fonction publique,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT que pour assurer le déroulement des carrières des agents communaux, et notamment les avancements de grade, il est nécessaire de créer les postes correspondants à leur évolution au sein des différentes filières et catégories,

Sur proposition du Maire,

Le conseil Municipal de Saint-Vrain,

Après en avoir délibéré,

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 21
- nombre d'abstentions : 1
- nombre de blancs et nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 20
- votes pour : 20
- votes contre : 0

CREE les postes suivants :

- Filière administrative :
 - 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.
- Filière animation :
 - 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe.
- Filière technique :
 - 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.
- Filière sociale :
 - 1 poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe.

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département de l'Essonne

Fait à Saint-Vrain, le 08 décembre 2022

Pour extrait conforme
Le Maire,

Corinne CORDIER



Certifié exécutoire après :

- dépôt en Sous-préfecture le :
- publication le :

Le Maire, Corinne CORDIER

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com